



Procès-verbal de la **session spéciale** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **19 juin 2017** sous la présidence de M. le Maire, Raymond Carignan, à laquelle est formé le conseil municipal suivant : MM. les conseillers, Jacques Larochelle, Fernand Dion, Mario Inkel, André Lévesque et Robert Blais. Est également présent M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

**Absents :** MM. Jacques Larochelle et Robert Blais

0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 RLRQ, CHAPITRE C-27.1)
1. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
2. SOUMISSION POUR LES BANCS DE LA SALLE À MANGER
3. INSTALLATION DE Z BARRES
4. ISOLATION DE MURS INTÉRIEUR
5. REMPLACEMENT DES VITRES DE LA SALLE/PATINOIRE
6. REMPLACEMENT DE LA GOUTTIÈRE ENDOMMAGÉE
7. EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES
8. TERRAIN DE M. GUY VERREAU
9. ENGAGEMENT DES JOURNALIERS ET DES ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE
10. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
11. LEVÉE DE LA SESSION

- 
0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 RLRQ, CHAPITRE C-27.1)
- 

98-06-17

[Renonciation de l'avis de convocation \(article 157\) \(RLRQ, chapitre C-27.1\)](#)

**Attendu que** selon l'article 156 du chapitre C-27.1 (RLRQ), une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal, au moins 2 jours avant la session spéciale;

**Attendu que** selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire (M.A.M.O.T.), l'avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

**Attendu que** selon l'article 157 du chapitre C-27.1 (RLRQ), advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y sont présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156 du chapitre C-27.1 (RLRQ);

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement de renoncer aux formalités de l'article 156 chapitre C-27.1 (RLRQ).

## **1. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

---

## **2. SOUMISSION POUR LES BANCS DE LA SALLE À MANGER**

---

99-06-17

### Soumission pour les bancs de la salle à manger

**Attendu que** les membres du conseil municipal désirent remplacer les sièges situés au casse-croûte devant la vitrine donnant sur la patinoire;

**Attendu que** la Municipalité a invité Ferabi inc. et la Ferblanterie L. M. Bertrand pour la conception de bancs ayant une longueur de 1.2192 mètres (4');

**Attendu que** le résumé des soumissions est le suivant :

Soumissionnaire	Montant (avant tx)
Ferabi inc	5 385 \$
Ferblanterie L. M. Bertrand	2 800 \$

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement ce qui suit :

**D'**accepter la soumission provenant de la Ferblanterie L. M. Bertrand au coût de 2 800 \$ plus taxes pour la conception de six (6) bancs.

## **3. INSTALLATION DE Z BARRES**

---

100-06-17

### Installation de Z barres

**Attendu qu'**il est plus avantageux pour la Municipalité d'effectuer le plus de travaux en régie;

**Attendu que** la Municipalité doit faire installer des barres en Z pour effectuer l'isolation du secteur de la patinoire;

**Attendu que** le Directeur général et secrétaire-trésorier a déjà informé les membres du conseil des travaux pouvant être réalisé par le personnel de la municipalité et ceux devant être effectué par des entrepreneurs;

**Attendu que** les membres du conseil aimeraient effectuer l'installation par le personnel de la municipalité;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** l'installation desdites barres en Z par le personnel de la Municipalité permettrait d'effectuer des économies importantes;

**Que** les futurs gradins et vestiaires seront situés sur le côté Est de la patinoire;

**Qu'**aucune infrastructures seront situés à proximité des murs Ouest et Sud, mis à part celles existantes;

**D'**effectuer l'installation, en régie, des barres en Z, après l'adoption du règlement numéro 263 par le M.A.M.O.T., sur les murs Ouest et Sud.

#### **4. ISOLATION DE MURS INTÉRIEUR**

---

**101-06-17**

##### **Isolation de murs intérieur**

**Attendu que** la Municipalité désire diminuer les coûts énergétiques du complexe sportif;

**Attendu que** la Municipalité désire isoler les murs du secteur de la patinoire;

**Attendu que** le Directeur général a invité le plus bas soumissionnaire, Le Pro du scellant inc., à donner une soumission pour l'isolation des murs Ouest et Sud du secteur de la patinoire;

**Attendu que** le montant de la soumission est de 19 107 \$ pour l'isolation d'une surface de 634 mètres carrés (6 824 pieds carrés) ;

**Attendu que** l'isolation sera d'une épaisseur de 762 mm (3");

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

**D'**accepter la soumission dudit soumissionnaire, conditionnement à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 263 par le M.A.M.O.T..

#### **5. REMPLACEMENT DES VITRES DE LA SALLE/PATINOIRE**

---

**102-06-17**

##### **Remplacement des vitres de la salle/patinoire**

**Attendu que** selon l'annexe A du règlement d'emprunt numéro 263, le coût pour le remplacement des verres des vitres de la salle donnant sur la patinoire est de 21 000 \$;

**Attendu que** le Directeur général et secrétaire-trésorier a déjà informé les membres du conseil des travaux pouvant être réalisé par le personnel de la municipalité et ceux devant être effectué par des entrepreneurs;

**Attendu que** selon les soumissions reçues, le coût pour les verres trempées serait, approximativement de 6 500 \$ (plus taxes);

**Attendu que** le coût de remplacement est estimé à moins de 1 000 \$;

**Attendu que** le coût des fers angles est estimé à moins de 1 000 \$;

**Attendu que** le Directeur général et secrétaire-trésorier ajoute des imprévus équivalent à 15 % des coûts des travaux et inclus le reste du matériel nécessaires pour l'installation;

**Attendu que** le coût total pour le remplacement des verres effectués en régie serait inférieur à 10 000 \$;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** le remplacement des verres des vitres de la salle donnant sur la patinoire par le personnel de la Municipalité permettrait d'effectuer des économies importantes;

**D'**effectuer le remplacement desdits verres après l'adoption du règlement numéro 263 par le M.A.M.O.T..

## **6. REMPLACEMENT DE LA GOUTTIÈRE ENDOMMAGÉE**

---

[103-06-17](#)

### [Remplacement de la gouttière endommagée](#)

**Attendu qu'**une grande partie de la gouttière située à l'Est est endommagée et doit être remplacée;

**Attendu que** le Directeur général et secrétaire-trésorier a déjà informé les membres du conseil des travaux pouvant être réalisé par le personnel de la municipalité et ceux devant être effectué par des entrepreneurs;

**Attendu qu'**il serait plus avantageux pour la Municipalité d'effectuée ces travaux par le personnel de la Municipalité;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et résolu unanimement ce qui suit :

**D'**autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à commander une quantité suffisante de section de gouttière pour effectuer le remplacement des gouttières endommagées par le personnel de la Municipalité.

## **7. EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

---

[104-06-17](#)

### [Eaux usées des résidences isolées](#)

**Attendu que** lors du nettoyage de fossés effectués par Transport Québec, des rejets dans les fossés ont été constaté;

**Attendu que** certains contribuables ont communiqué avec le bureau municipal;

**Attendu que** l'inspecteur municipal a été constaté les faits;

**Attendu que** dans le but de diminuer les rejets solides dans l'environnement, la Municipalité a transmise une lettre aux propriétaires de résidences isolées leur demandant d'installer des fosses septiques approuvées ;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement de transmettre une lettre aux propriétaires des résidences isolées afin de leur rappeler l'importance d'effectuer la vidange de leur fosse septique aux deux (2) ans.

## **8. TERRAIN DE M. GUY VERREULT**

---

Reporté à la réunion du 3 juillet prochain.

## **9. ENGAGEMENT DES JOURNALIERS ET DES ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE**

---

[105-06-17](#)

### [Engagement des journaliers et des étudiants pour la période estivale](#)

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont reçu copie de la liste des individus ayant postulés;

**Attendu que** cette liste est constituée d'uniquement d'étudiants;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et résolu unanimement ce qui suit :

**D'**engager les trois (3) étudiants les plus âgés pour les postes de journaliers.

**10. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

---

**11. LEVÉE DE LA SESSION**

---

La session est levée, il est 20h35.

*Raymond Carignan*  
*Maire*

*Richard Michaud*  
*Directeur Général /Sec. Très.*